Sécurité, police

Incidents et risques majeurs

Différentes mesures et dispositifs sont mis en place pour assurer la sécurité, la protection et la sauvegarde de la population.

Réserve communale de sécurité civile

La réserve communale vient en renfort des dispositifs de sécurité civile en cas d'incident, de catastrophe naturelle ou d'événement exceptionnel se déroulant sur la commune.

La réserve communale est composée de **citoyens volontaires, sans condition d'âge ni de profession**, souhaitant s'investir pour leur commune.

Comment ça marche ?

La réserve communale agit, sur demande du maire, dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde.**

Elle participe également à d'autres actions caritatives, associatives, humanitaires et plus largement de sécurité civile.

Rejoignez la réserve communale

La Ville recherche continuellement des bénévoles pour intégrer la réserve communale de sécurité civile. Pour s'y engager, il suffit de remplir le **formulaire d'inscription en ligne** ou de prendre contact avec la direction du pôle services aux citoyens en mairie.

Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un **plan de gestion de crise pour répondre aux risques majeurs**, naturels, sanitaires ou technologiques, sur le territoire communal.

Il permet la mise en place de mesures de prévention, de sauvegarde et de protection de la population.

Comment ça marche ?

Le plan communal de sauvegarde recense les risques connus et les moyens humains et matériels disponibles pour y faire face.

Il détermine ainsi :

Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
L'organisation de la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
Les modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population

Sept fiches action

Le plan communal de sauvegarde propose 7 fiches action (ou fiches réflexe) pour faire face aux risques potentiels recensés pour le territoire.

CONTACT

PÔLE SERVICES AUX CITOYENS

Direction du Pôle Services aux Citoyens

Place de la république
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :
• du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
• vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

03 83 18 30 00

Itinéraire

HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence